



RÈGLEMENT INTÉRIEUR applicable aux stagiaires en formation

I. Préambule

English Hero propose des formations en anglais dans le cadre de la formation professionnelle. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (stagiaires) suivant une action organisée par English Hero.

II. Dispositions générales

Article 1

Conformément à la législation en vigueur (ars L.6352-3, L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail), le présent règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène, de sécurité et les règles disciplinaires.

III. Champ d'application

Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session dispensée par English Hero et ce, pour toute la durée de la formation suivie.

Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent Règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

IV. Hygiène et sécurité

Article 3 : Règles Générales

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. A cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, lorsqu'elles existent, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.

Toutefois, conformément à la réglementation en vigueur, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de sécurité et d'hygiène applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier Règlement.

Article 4 : Interdictions et règles de bonne conduite

Il est formellement interdit aux stagiaires d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux de l'organisme et/ou de se présenter aux formations en état d'ébriété ; de fumer dans les locaux.

Article 5 : Cours en visioconférence

Les stagiaires reçoivent toutes les informations nécessaires au bon déroulement des séances par visioconférence. Ils doivent s'assurer d'avoir une bonne connexion internet et un ordinateur à disposition, et de se connecter quelques jours avant la première séance afin de vérifier le bon fonctionnement de ses outils.

Article 6 : Accident, absence, retard



Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être impérativement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident au Responsable de la formation ou au Formateur.

V. Discipline

Article 7 : Tenue et horaires du stage

Les horaires de stage sont fixés en accord avec English Hero et les stagiaires, et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter les horaires.

En cas d'absence, les stagiaires doivent notifier English Hero au minimum 48h à l'avance. Dans le cas contraire, la séance sera décomptée.

En cas de retard, les stagiaires doivent en informer English Hero et peuvent rejoindre la séance 10 min après le démarrage du cours. Toutes les séances sont enregistrées et restent accessible dans les 7 jours suivants.

Par ailleurs, les stagiaires émargent à la fin de chaque mois une feuille de présence mise à disposition.

Article 8 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme. Cela s'applique également aux séances en visioconférence, particulièrement dans le cas où les stagiaires suivent leur formation depuis leur domicile.

Article 9 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

English Hero décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposé par les stagiaires sur les lieux de formation.

Article 10. Utilisation de l'image

Les stagiaires acceptent que les photos et vidéos prises pendant les séances en présentiel et les enregistrements des séances en visioconférence soient rendues publiques dans le but de promouvoir l'organisme de formation et ses activités, et d'améliorer la qualité de l'enseignement.

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire.

Lieu, Date, Signature du stagiaire

Lieu, Date, Signature du responsable de la formation